



PREFET DE VAUCLUSE

CABINET DU PREFET  
Bureau du Cabinet  
Affaire suivie par Corinne KATITSCH  
Tél : 04 88 17 80 39  
Télécopie : 04 90 86 20 76  
Courriel : videoprotection@vaucluse.gouv.fr

## ARRÊTÉ

### autorisant l'enregistrement audiovisuel des interventions des agents de police municipale de la commune de Pertuis

LE PRÉFET DE VAUCLUSE  
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

**Vu** le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.241.1 ;

**Vu** la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, notamment ses articles 26 et 41 ;

**Vu** la loi n°2016-731 du 3 juin 2016 renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement, et améliorant l'efficacité et les garanties de la procédure pénale, notamment son article 114 ;

**Vu** le décret n°2016-1861 du 23 décembre 2016 relatif aux conditions de l'expérimentation de l'usage de caméras individuelles par les agents de police municipale dans le cadre de leurs interventions ;

**Vu** l'arrêté du ~~28~~ **AOUT 2017** donnant délégation de signature à Monsieur Martin CHASLUS, sous-préfet, directeur de cabinet du Préfet de Vaucluse ;

**Vu** la demande adressée par le maire de la commune de Pertuis, en vue d'obtenir l'autorisation de procéder à l'enregistrement audiovisuel des interventions des agents de police municipale de sa commune ;

**Vu** la convention de coordination des interventions de la police municipale et des forces de sécurité de l'État dans le Vaucluse ;

**Considérant** que la demande transmise par le maire de la commune de Pertuis est complète et conforme aux exigences du décret du 23 décembre 2016 susvisé ;

**SUR** la proposition de Monsieur le directeur de cabinet du préfet de Vaucluse ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : L'enregistrement audiovisuel des interventions des agents de police municipale de la commune de Pertuis est autorisé au moyen de quatre caméras individuelles, jusqu'au 3 juin 2018.

Le support informatique sécurisé sur lequel sont transférées les données enregistrées par les caméras individuelles est installé dans la commune de Pertuis.